



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, chemin Cambria, Gore, Québec J0V 1K0
Tel : (450) 562-2025/Fax : (450) 562-5424

Présentation du Budget 2022

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	2 580 145
Taxes- Quote-part MRC	410 221
Sécurité publique	474 493
Règlement 124 – Camion incendie	19 583
Règlement 223 - Williams	40 221
Règlement 191 - Écoprêt	10 198
Règlement 192 - Écoprêt FCM	13 954
Règlement 246- Pointe-aux Bleuets	3 150
Païement tenant lieu de taxes	3 600
Ordures, recyclage	382 815
Règlement 143-1 - Taxe spéciale - environnement	197 100
Dotation spéciale de fonctionnement	26 265
Subventions voiries	225 000
Subventions diverses	183 027
Mutations immobilières	500 000
Autres revenus	506 331
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	5 576 103

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 514 850
Sécurité publique	976 465
Transport	1 994 083
Hygiène du milieu	664 907
Aménagement, urbanisme et développement	277 895
Loisirs et culture	457 818
Frais de financement	176 294
Amortissement des immobilisations	-580 296
Remboursement de la dette	269 735
Transfert aux activités d'investissements	89 410
Affectation du surplus accumulé non affecté	-225 058
Affectation du fonds de croissance	-40 000
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 576 103

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
Transferts	560 618
Financement provenant du fonds de roulement	30 000
Autres financements long terme	287 000
Entente de partage	30 000
Fonds de parc	50 780
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	958 398

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins	411 698
Bâtiments	100 000
Parc et patinoire et sentiers	219 900
Équipement	56 210
Machinerie	250 000
Terrain	3 000
Propriétés destinées à la revente	7 000
Transfert des activités de fonctionnement	-89 410
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	958 398



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, chemin Cambria, Gore, Québec J0V 1K0
Tel : (450) 562-2025/Fax : (450) 562-5424

Présentation du Budget 2022

Par le présent budget le conseil autorise :

- Un budget de fonctionnement de 5 576 103 \$.
- Une affectation d'un montant de 225 058 \$ au surplus non affecté pour équilibrer le budget de fonctionnement ;
- Une affectation d'un montant de 40 000 \$ du fonds de croissance;
- Un budget d'immobilisation de 958 398 \$

Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2022 est établi à 0.60 \$ du 100 \$ d'évaluation. Une taxe de 0.0951 \$ du 100 \$ d'évaluation sera chargée pour assumer les frais de la MRC d'Argenteuil. Une tarification locale sera imposée aux propriétaires ayant bénéficié du programme Écoprêt conformément aux règlements d'emprunt 191 et 192, ainsi qu'une taxe locale pour la réfection du Chemin Williams (Règlement d'emprunt 223) et une taxe locale pour la rue Pointe-aux-bleuets (règl. 246).

La taxe pour la sécurité publique est établie à 0.11 \$ du 100 \$ d'évaluation. Une taxe de 0.0045 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée pour le financement du camion incendie acheté en 2003. Donc, le taux total de taxation pour l'année 2022 sera de 0.809 \$ du 100 \$ d'évaluation, le tout perçu en conformité avec le rôle d'évaluation pour l'an 2022, tel que déposé par l'estimateur professionnel de la MRC à la fin 2021 au montant total de 431 357 500 \$.

La taxe pour les ordures ménagères et le recyclage sera de 235.00 \$ par résidence habitable. La taxe spéciale en matière de protection environnementale sera de 50,00 \$ par unité d'évaluation. Considérant le minimum de commerces situés dans la municipalité et le coût impliqué dans la préparation d'un autre rôle d'évaluation, une taxe d'affaires ne sera pas appliquée.

Le taux d'intérêt est fixé à 1.17 % par mois, soit 14 % par année et sera chargé à compter du trentième jour suivant la date d'émission du compte de taxe. Des frais de 5,00 \$ seront ajoutés à tout avis de rappel pour toute balance due de 10,00 \$ et plus, posté durant l'année et des frais d'administration de 25,00 \$ seront chargés pour tout chèque retourné pour insuffisance de fonds.

La rémunération des conseillers est majorée. Les rémunérations mensuelles pour 2022 seront les suivantes:

	Salaire mensuel	Allocation mensuelle
Maire	2747.46\$	1373.75\$
Conseiller	696.30\$	348.14\$

La rémunération des employés (es) municipaux non-syndiqués pour 2022 sera majorée de 5.1 % selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada et l'ajustement d'échelon salarial sera appliqué selon les ententes et conventions en vigueur. La rémunération des employés syndiqués et celle des pompiers volontaires seront majorées selon les taux négociés dans les ententes et conventions en vigueur.